

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Equipements des E.P.L.E.	332

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L.421-17, L.214-6 et D.211-14,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional du 29 mars 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

ENTENDU Franck NICOLON, Thierry VIOLLAND, Brigitte NEVEUX, Maï HAEFFELIN, Philippe BARRE, Aykel GARBAA, Isabelle MERAND, Pascal GANNAT, Christophe CLERGEAU, Isabelle LEROY

Après en avoir délibéré,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 140 000 €, pour les opérations prises en charge directement par la Région (passation de marchés et commandes directes auprès de fournisseurs par les services de la Région), en affectation complémentaire sur l'opération 21 D00477 « Equipements pour le lycée à Saint Gilles Croix de Vie (85) ». Le montant global peut être réparti comme suit : 40 000 € pour l'acquisition des mobiliers et matériels et 100 000 € pour l'acquisition d'équipements pour les agents régionaux ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2021 d'une dotation de 100 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 332 : « Equipements des EPLE » ;

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement d'un montant de 100 000 € pour financer la prestation d'assistance technique pour équiper le nouveau lycée à Saint Gilles Croix de Vie qui ouvre à la rentrée 2021.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs